

Séance du 26 janvier 2015  
Dûment convoquée le 19 janvier 2015

En l'an deux mille quinze, le vingt-six janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Jean François AUTEFORT, maire.

Présents : Marcel ALBUCHER, Jean François AUTEFORT, Anne-Catherine BALLAND, Anne Marie CARDON, Pierre GALLET, Jean Marc HEUZE, Nicole LACHAUD, Dominique LAPORTE, Christèle NEYRAT, Régis ROBERT, Thierry SAULIERE,

Secrétaire de séance : Pierre GALLET,

Votes : 11 pour / 0 contre / 0 abstention

#### **N°2015-01-01**

##### **OBJET : Projet d'étude diagnostic eau potable – Lancement de l'étude et demande de subventions**

Monsieur le Maire donne la parole à Régis ROBERT, conseiller municipal chargé de la gestion du réseau d'eau.

Une étude du réseau potable permettrait d'établir un diagnostic précis du réseau (vérification des réseaux, mise à jour des plans, répertorier les points sensibles ...).

Cette étude est estimée à 30 000,00€ HT.

Le Conseil Général et l'Agence Adour Garonne peuvent subventionner cette étude à hauteur de 80% (40% Conseil Général – 40% Agence Adour Garonne).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de lancer cette étude ;

**PRÉCISE** que la somme nécessaire à cette étude sera prévue au budget de l'eau 2015 ;

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Général et l'Agence Adour Garonne pour l'attribution de financement suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous ;

|  |               |
|--|---------------|
| Coût de l'étude HT                         | 30 000,00€ HT |
| Conseil Général 40% sur 30 000,00€ HT      | 10 000,00€    |
| Agence Adour Garonne 40% sur 30 000,00€ HT | 10 000,00€    |
| Autofinancement                            | 10 000,00€    |

#### **N°2015-01-02**

##### **OBJET : Convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail Centre de Gestion de la Dordogne**

Monsieur le Maire explique que la convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de gestion arrive à expiration le 31/12/2014. Il convient de la renouveler à compter du 01/01/2015.

Ce service est destiné à assurer des missions en matière de surveillance médicale et d'action en milieu professionnel. Les conditions tarifaires restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**PREND CONNAISSANCE** de la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive ;

**DÉCIDE** de renouveler la convention d'adhésion de la commune au Pôle santé et sécurité au travail du Centre de gestion au 01/01/2015 ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention d'adhésion.

**N°2015-01-03**

**OBJET : Convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac**

VU les dispositions de l'article L212-8 du code de l'éducation,

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de conventionner avec la commune de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac pour les frais de fonctionnement des écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**PREND CONNAISSANCE** de ladite convention,

**DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention de participation.

**N°2015-01-04**

**OBJET : Convention de passage avec Monsieur Bernard MURAT sur les parcelles AT 70, 79, 143, 147, 181 lieu-dit « La Marterie-Est »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en raison de la nécessité d'implantation de canalisations de raccordement à l'eau potable en vue de desservir la parcelle cadastrée AV 161 au lieu-dit « La Marterie-Est » une convention de passage soit établie entre la Commune de Saint Félix de Reilhac-Mortemart et le propriétaire Monsieur Bernard MURAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires et,

**DÉSIGNE** le 1<sup>er</sup> adjoint pour signer l'acte administratif dans la forme.

**N°2015-01-05**

**OBJET : Convention de passage avec Madame Chantal CASTELNOT sur les parcelles AT 37, 38 et 183 lieu-dit « La Marterie-Est »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en raison de la nécessité d'implantation de canalisations de raccordement à l'eau potable en vue de desservir la parcelle cadastrée AV 161 au lieu-dit « La Marterie-Est » une convention de passage soit établie entre la Commune de Saint Félix de Reilhac-Mortemart et le propriétaire Madame Chantal CASTELNOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires et,

**DÉSIGNE** le 1<sup>er</sup> adjoint pour signer l'acte administratif dans la forme.

En l'an deux mille quinze, le vingt-six janvier à vingt heures trente, les membres présents du conseil municipal de la commune de Saint Félix de Reilhac-Mortemart, réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean François AUTEFORT, maire, ont signé le présent registre.

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>2015-01-01</b> | Projet d'étude diagnostic eau potable – Lancement de l'étude et demande de subventions                                    |
| <b>2015-01-02</b> | Convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail Centre de Gestion de la Dordogne                               |
| <b>2015-01-03</b> | Convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac                  |
| <b>2015-01-04</b> | Convention de passage avec Monsieur Bernard MURAT sur les parcelles AT 70, 79, 143, 147, 181 lieu-dit « La Marterie-Est » |
| <b>2015-01-05</b> | Convention de passage avec Madame Chantal CASTELNOT sur les parcelles AT 37, 38 et 183 lieu-dit « La Marterie-Est »       |

|                        |  |
|------------------------|--|
| Marcel ALBUCHER        |  |
| Jean François AUTEFORT |  |
| Anne-Catherine BALLAND |  |
| Anne Marie CARDON      |  |
| Pierre GALLET          |  |
| Jean Marc HEUZE        |  |
| Nicole LACHAUD         |  |
| Dominique LAPORTE      |  |
| Christèle NEYRAT       |  |
| Régis ROBERT           |  |
| Thierry SAULIERE       |  |